



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(4)/4  
4 août 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA CONVENTION

Quatrième session

Nairobi, 18-21 octobre 2005

Point 3 a) de l'ordre du jour

**MÉCANISME MONDIAL**

**Examen, en application de l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21  
de la Convention, du rapport sur les activités du Mécanisme  
mondial, et formulation de directives à son intention**

Note du secrétariat

1. Selon l'alinéa *d* du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention et selon les décisions 24/COP.1, 25/COP.1 et 10/COP.3, le Directeur général du Mécanisme mondial doit, au nom du Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), présenter à chacune des sessions ordinaires de la Conférence des Parties un rapport d'activité portant sur les points suivants:

- i) Le fonctionnement et les activités du Mécanisme mondial, en particulier son efficacité dans la mobilisation et l'acheminement d'un volume substantiel de ressources financières au bénéfice des pays en développement touchés qui sont parties à la Convention;
- ii) Le volume estimatif des fonds qui seront disponibles pour mettre en œuvre la Convention, l'analyse et la recherche de moyens de distribuer efficacement ces fonds et l'élaboration des propositions correspondantes;
- iii) Les activités par lesquelles le FIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et les autres organismes compétents soutiennent le Mécanisme mondial.

2. En outre, selon plusieurs autres décisions de la Conférence des Parties, le Mécanisme mondial a également d'autres obligations de rendre compte:
- i) Dans sa décision 9/COP.3, la Conférence des parties a recommandé au Directeur général du Mécanisme mondial de lui rendre compte des activités entreprises par le Comité de facilitation, des décisions prises et des résultats auxquels a abouti leur application;
  - ii) Dans sa décision 5/COP.6 relative à l'examen des politiques, modalités de fonctionnement et activités du Mécanisme mondial, la Conférence des Parties a prié le Mécanisme mondial de lui rendre compte des progrès réalisés dans l'exécution des activités prévues dans sa décision;
  - iii) Dans sa décision 5/COP.3, la Conférence des Parties a prié le Directeur général du Mécanisme mondial (et le Secrétaire exécutif de la Convention<sup>1</sup>), agissant conformément aux dispositions de la Convention, d'aider efficacement les pays africains touchés parties qui en font la demande à organiser ces processus consultatifs en vue de négocier et de conclure des accords de partenariat fondés sur les programmes d'action. Elle les a également priés de lui rendre compte de ce qu'ils ont fait pour faciliter ces processus et des résultats obtenus;
  - iv) Dans sa décision 3/COP.6, la Conférence des Parties a prié le secrétariat<sup>2</sup> et le Mécanisme mondial, ce dernier agissant dans le cadre de son plan d'activité, d'établir et d'exécuter un programme de travail biennal conjoint et de soumettre un rapport qui porterait notamment sur la fourniture de l'appui requis aux pays en développement parties touchés par la désertification et aux autres pays parties visés par les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional et sur une stratégie commune de sensibilisation et d'information, le Mécanisme mondial étant chargé de s'acquitter efficacement des tâches de mobilisation des ressources;
  - v) Dans sa décision 29/COP.6, la Conférence des Parties a décidé d'examiner les progrès enregistrés, notamment, par le Mécanisme mondial, dans la mobilisation de ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, en particulier les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification.

3. À la lumière du paragraphe 1 b) du mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la convention (figurant en annexe à la décision 1/COP.5), qui prévoit que, lors des sessions tenues en marge de la session de la Conférence des Parties, le Comité sera notamment chargé d'examiner régulièrement les politiques, modalités opérationnelles et activités du Mécanisme mondial, il est proposé que les questions i) à iv) soient examinées par le Comité

---

<sup>1</sup> Les informations relatives à cette question, communiquées par la Secrétaire exécutif de la Convention, figurent dans le document ICCD/CRIC(4)/2.

<sup>2</sup> Ibid.

lors de l'examen du rapport sur les activités du Mécanisme mondial, établi conformément au paragraphe 5 d) de l'article 21 de la Convention, la question v) étant examinée par la Conférence des Parties, conformément à sa décision 29/COP.6.

4. Le rapport du Directeur général du Mécanisme mondial est joint au présent document tel qu'il a été communiqué au Secrétaire exécutif, sans révision par les services d'édition.

**RAPPORT PRÉSENTÉ À LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES  
PARTIES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MÉCANISME MONDIAL DE  
LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA  
DÉSERTIFICATION, AU NOM DU PRÉSIDENT DU FONDS INTERNATIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles et acronymes .....	–	6
Résumé .....	1 – 7	8
Introduction.....	8 – 11	9
<b>I.    PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L’APPLICATION DE LA CONVENTION: RÉSULTATS ET DONNÉES D’EXPÉRIENCE DEPUIS LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES.....</b>	<b>12 – 58</b>	<b>10</b>
A.    Activités du Mécanisme mondial par région .....	12 – 47	10
B.    Information et communication .....	48 – 50	17
C.    Réseaux et partenariats au niveau international.....	51 – 57	17
D.    Conclusions.....	58	18
<b>II.   UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION .....</b>	<b>59 – 65</b>	<b>19</b>
A.    Les évolutions des politiques au niveau international .....	59 – 62	19
B.    Conséquences au niveau des pays .....	63 – 64	20
C.    Conclusions.....	65	20
<b>III.  VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE ET UNE APPROCHE PLUS VOLONTARISTE .....</b>	<b>66 – 91</b>	<b>20</b>
A.    Introduction.....	66	20
B.    Renforcer le processus des programmes d’action nationaux.....	67 – 71	21
C.    Réexaminer l’intégration .....	72 – 77	21
D.    Appuyer les approches nationales pour le financement de la gestion durable des terres arides .....	78 – 81	23
E.    Un soutien coordonné des membres du Comité de facilitation et des organisations bilatérales .....	82 – 86	24
F.    Des partenariats pour l’avenir.....	87 – 90	25
G.    Conclusions.....	91	25

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. MIEUX CENTRER LES ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL .....	92 – 103	26
A. Introduction .....	92	26
B. Principaux axes des activités .....	93 – 94	26
1. Soutien aux pays partenaires et coopération à l'échelon régional .....	93	26
2. Domaines stratégiques et thématiques d'intérêt prioritaire .....	94	27
C. Suivi et évaluation .....	95 – 102	29
1. Politique du Mécanisme mondial en matière de qualité..	95 – 96	29
2. Contrôler les résultats à l'échelon national.....	97 – 98	30
3. Améliorer la performance institutionnelle globale du Mécanisme mondial.....	99	30
4. Système de suivi et d'évaluation .....	100 – 102	31
D. Conclusions .....	103	31

### **Sigles et acronymes**

ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
BAD	Banque asiatique de développement
BCIE	Banque centraméricaine d’intégration économique
CACILM	Initiative des pays d’Asie centrale en faveur de la gestion des terres
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
ACDI	Agence canadienne de développement international
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
COMIFAC	Commission des Ministres en charge des forêts d’Afrique centrale
CE	Commission européenne
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEPALC	Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FED	Fonds européen de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIELD	Moteur de recherche d’informations financières sur la dégradation des terres
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
GTZ	Agence allemande de coopération technique
PPTE	Pays pauvres très endettés
AICD	Agence interaméricaine pour la coopération et le développement
ICARDA	Centre international de recherches agricoles dans les zones arides
IDA	Association internationale de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
PMA	Pays les moins avancés
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAN	Programme d’action national (de la Convention)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OEA	Organisation des États américains
APD	Aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Sigles et acronymes (*suite*)

CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PPP	Partenariat public-privé
PAR	Programme d'action régional (de la Convention)
RIOD	Réseau international d'ONG sur la désertification
PASR	Programme d'action sous-régional (de la Convention)
RPT	Réseau de programme thématique
UMA	Union du Maghreb arabe
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## RÉSUMÉ

1. Durant l'exercice biennal 2004-2005, le Mécanisme mondial s'est acquitté de la mission qui lui a été confiée de favoriser toute action concourant à la mobilisation et à l'acheminement d'un volume substantiel de ressources financières. Le cadre des activités du Mécanisme était fixé par sa stratégie opérationnelle approuvée par la Conférence des Parties (ICCD/COP(4)/4/Add.1(A)). Cette stratégie souligne l'importance d'intégrer les programmes d'action nationaux dans les plans généraux de développement des pays et d'établir des partenariats entre pays parties développés et en développement.
2. En appuyant la mobilisation de ressources par le biais de la concertation et de la création de partenariats, le Mécanisme mondial a contribué à: i) la mise en place d'un environnement politique, législatif et institutionnel favorable; ii) l'amélioration de la gouvernance; iii) la reconnaissance commune des liens directs existant entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement; iv) une meilleure coordination entre les ministères, tendant à l'harmonisation des politiques suivies dans les différents secteurs; et v) l'augmentation des fonds alloués pour la gestion durable des terres par des sources de financement nationales et internationales très diverses. Il a également amélioré ses services de communication et d'information, renforcé sa coopération avec des partenaires membres ou non de son comité de facilitation et noué des contacts fructueux avec le secteur privé, les milieux universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG). Le chapitre I du présent document rend compte des activités du Mécanisme mondial.
3. Les nouvelles modalités de l'affectation des ressources aux fins du développement, dont on a notamment un aperçu dans le Consensus de Monterrey, engendrent des défis qui doivent être relevés au moyen de nouvelles approches et stratégies de soutien aux pays touchés. Les institutions multilatérales de développement, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi que les organismes donateurs bilatéraux, ont élaboré de nouvelles politiques et procédures d'affectation des ressources, ce qui se traduit au niveau national par une plus grande insistance pour que les pays prennent l'initiative. Du fait de cette tendance, qui est brièvement analysée dans le chapitre II, les pays partenaires ont la possibilité d'intégrer les questions relevant de la Convention dans le cadre plus large de leurs programmes de développement, par exemple dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).
4. La solution adoptée par le Mécanisme mondial pour suivre cette tendance consiste en une stratégie unifiée et une approche plus volontariste de mobilisation des ressources, en faveur des activités essentielles que sont les processus des programmes d'action nationaux (PAN), l'appui à l'intégration des objectifs de la Convention, le perfectionnement des instruments de financement au niveau national et la facilitation des partenariats. La mobilisation des ressources financières doit être plus systématique compte tenu de la nécessité de créer un environnement propice aux investissements et au financement de la gestion durable des sols. La stratégie et l'approche du Mécanisme mondial, brièvement présentées dans le chapitre III, seront améliorées en tenant compte des avis formulés par la Conférence des Parties et elles constitueront la base du nouveau plan de travail du Mécanisme mondial pour la période 2006-2010.
5. La stratégie unifiée et l'approche plus volontariste envisagées par le Mécanisme mondial auront un impact sur ses activités. Le Mécanisme allouera systématiquement des ressources



humaines et financières accrues à des activités mieux ciblées. À cette fin, le Mécanisme tâchera de préciser et de renforcer ses modes de coopération, en particulier avec le secrétariat de la Convention et d'autres organismes membres du Comité de facilitation, afin de promouvoir les synergies et les activités visant à appuyer les pays en développement à l'avenir.

6. Les principales activités du Mécanisme mondial, sommairement décrites dans le chapitre IV, prendront concrètement la forme de trois types d'interventions: i) un soutien de longue durée aux pays partenaires concernés; ii) des interventions stratégiques à petite échelle aux niveaux national et régional; et iii) une collaboration dans le cadre des processus régionaux pour appuyer la coordination et certaines initiatives, comme TerrAfrica.

7. Indépendamment de ses activités principales, le Mécanisme mondial renforcera ses activités thématiques et stratégiques pour être plus performant comme plate-forme d'informations et de connaissances et accroître l'impact de ses interventions. Toutefois, le Mécanisme mondial restera un organe de facilitation, ce qui signifie qu'il ne développera pas son expertise interne mais fera appel à des sources qui lui sont extérieures pour fournir les services en question. Ces activités appuieront les principales interventions du Mécanisme mondial, tout en créant des synergies, et amélioreront ainsi les services qu'il fournit aux pays partenaires. Une nouvelle politique en matière de qualité et un système efficace de suivi et d'évaluation régiront à l'avenir les interventions du Mécanisme mondial.

## INTRODUCTION

8. Selon le Règlement intérieur de la Convention (ICCD/COP(1)/11), le Mécanisme mondial est tenu, en tant qu'organe subsidiaire de la Convention, de rendre compte de ses activités à la Conférence des Parties. Le présent rapport à la septième Conférence des Parties, qui doit se réunir à Nairobi du 17 au 28 octobre 2005, contient un aperçu des activités du Mécanisme mondial depuis la sixième session de la Conférence.

9. Le Mécanisme mondial a été guidé dans son action par les décisions et les recommandations formulées par la Conférence des Parties et deux évaluations externes effectuées en 2003. Ces contributions qui définissent les orientations du Mécanisme mondial ont notamment souligné que celui-ci doit, dans l'accomplissement de sa mission qui est de mobiliser des ressources financières, travailler en partenariat avec une multiplicité de parties prenantes et de partenaires à tous les niveaux.

10. La stratégie unifiée et l'approche plus volontariste que le Mécanisme mondial appliquera à l'avenir tiennent dûment compte du mandat dont il a été investi par la Convention et de précédentes décisions de la Conférence des Parties. Par conséquent, le fondement des interventions du Mécanisme mondial demeure la priorité accordée aux pays et la collaboration étroite avec le secrétariat de la Convention, les organismes membres de son comité de facilitation et les organismes donateurs bilatéraux. Toutefois, le changement d'optique attendu du Mécanisme mondial aura une incidence sur les activités qu'il mène pour continuer à offrir des services de qualité aux pays partenaires également au niveau régional.

11. À cette fin, le Mécanisme mondial prendra de plus fermes engagements à long terme envers les pays partenaires intéressés et appuiera davantage l'analyse et la synthèse des processus de mise en œuvre de la Convention, de l'application d'instruments tels que les

programmes d'action nationaux et des questions stratégiques pertinentes. Afin d'adapter et d'améliorer ses services, le Mécanisme mondial s'intéressera à de nouveaux domaines thématiques d'intérêt prioritaire comme les instruments de financement, le développement des échanges commerciaux et des marchés, les services liés aux écosystèmes et la sylviculture, ainsi que l'enseignement public. En outre, il resserrera sa coopération avec le secteur privé et les ONG en encourageant les partenariats public-privé et les interactions novatrices avec la communauté des ONG.

## **I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA CONVENTION: RÉSULTATS ET DONNÉES D'EXPÉRIENCE DEPUIS LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

### **A. Activités du Mécanisme mondial par région**

12. S'appuyant sur son expérience, le Mécanisme mondial fait évoluer en permanence son approche et ses activités afin qu'elles répondent à l'évolution du contexte national et international dans lequel il poursuit son action. Conformément à son mandat, le Mécanisme appuie des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le cadre de ses activités est fixé par sa stratégie opérationnelle, approuvée par la Conférence des Parties (ICCD/COP(4)/4/Add.1(A)), qui souligne l'importance d'intégrer les programmes d'action nationaux dans les cadres généraux de développement national et d'instaurer des partenariats entre pays parties développés et en développement.

13. Le Mécanisme mondial a utilisé le vecteur des PAN pour faire participer un grand nombre de parties prenantes au dialogue sur l'action à mener. Avec l'aide des institutions qui font office de centres nationaux de coordination de la Convention, il est parvenu à instaurer des partenariats fructueux avec des ministères techniques comme ceux de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et du développement social et des ministères non techniques comme ceux des finances, de la planification et de la coopération extérieure. Cette concertation et ces partenariats ont rendu possibles: la mise en place d'un environnement politique, législatif et institutionnel propice; la reconnaissance commune des liens directs existant entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement; une meilleure coordination entre les ministères, permettant d'harmoniser les politiques au niveau intersectoriel; et l'augmentation des fonds alloués pour la gestion durable des terres par diverses sources de financement nationales et internationales très diverses.

#### *Afrique du Nord*

14. Suite à l'intégration du PAN de la Tunisie dans le dixième plan de développement socioéconomique, le plan de financement de ce programme, élaboré par la Tunisie, le Mécanisme mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), a suscité des investissements s'élevant à environ 14 millions de dollars sous forme de dons et 100 millions de dollars sous forme de prêts et destinés à financer les projets inscrits au PAN. En outre, le Mécanisme mondial a cofinancé et élaboré avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) un projet de fonds pour l'environnement mondial – Fonds commun de développement (PDF-B) qui est doté d'une enveloppe de 29 millions de dollars, y compris un don de 5 millions de dollars du FEM. L'inscription du projet dans la filière de projets du FEM a été approuvée.

15. En collaboration avec le Gouvernement tunisien et des partenaires du Mécanisme mondial, une nouvelle phase de la mise en œuvre du PAN a été lancée début 2005 afin de consolider les résultats obtenus en termes d'intégration à l'issue de la première phase et de mettre en place une procédure qui garantisse la prise en compte des besoins au niveau local dans le processus de planification ordinaire. Cela nécessite d'élaborer des programmes d'action sous-régionaux (PASR) au niveau des districts, qui permettront de définir clairement les problèmes de dégradation des terres au niveau local et faciliteront leur prise en compte dans le onzième plan de développement socioéconomique national (2006-2011).

16. Le portefeuille de projets prioritaires inscrits au PAN du Maroc a été présenté à l'occasion d'un forum sur les partenariats financiers pour le Maroc en septembre 2004. Cinquante-trois projets ont été présentés aux partenaires du développement. Dans la foulée, l'Espagne s'est engagée à appuyer un projet d'un coût de 1,5 million de dollars. En outre, le Mécanisme mondial et le FIDA ont cofinancé l'élaboration d'un projet (PDF-B) du FEM qui sera mené en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et doté d'un financement de 16 millions de dollars, y compris un don de 6 millions de dollars du FEM. L'inscription du projet dans la filière de projets du FEM en octobre 2004 a été approuvée.

17. Au niveau sous-régional, le soutien apporté par le Mécanisme mondial au PASR de l'Union du Maghreb arabe (UMA) avait principalement pour but d'associer plus étroitement la société civile à la mise en œuvre du PAN et il a permis de mobiliser 75 000 dollars dans le cadre du Programme de coopération étendu avec les ONG du FIDA.

#### *Afrique occidentale et centrale*

18. En Afrique occidentale, 8 pays sur 13 ont reçu une aide technique et/ou financière du Mécanisme mondial pour mener des activités en vue de la mobilisation de ressources. Au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Gambie, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo, l'intervention du Mécanisme mondial a été axée sur les partenariats nationaux et l'intégration des PAN dans les cadres de développement nationaux. De ce fait, l'élaboration de programmes opérationnels par les pays eux-mêmes a été stimulée. On peut citer parmi les résultats obtenus: au Burkina Faso, a) réalisation d'un accord par la majorité des parties prenantes sur le programme opérationnel et son intégration dans le programme d'action triennal (2004-2006) relevant de la stratégie de réduction de la pauvreté; au Sénégal, b) création de partenariats financiers au niveau national, c) obtention d'un financement pour deux projets, d) soutien politique fort en vue de la mise en œuvre de la Convention et sensibilisation à cette question, e) octroi de ressources provenant du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention; en Mauritanie, f) présentation d'un projet de programme opérationnel au Gouvernement; au Togo, g) collaboration financière entre le Mécanisme mondial et le Bureau du PNUD qui a permis de mener à bien quatre projets pilotes dans le cadre du Programme d'échange et de formation communautaires (CETP), de créer des partenariats et d'intégrer les objectifs de la Convention dans les cadres de développement; au Bénin, (h) collaboration depuis début 2005 avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en matière d'intégration; au Niger, i) contribution à la création du Fonds national sur l'environnement et la désertification et préparation d'une réunion consultative de donateurs consacrée à l'environnement et la désertification. En Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone,

le Mécanisme mondial a fourni un soutien pour l'élaboration de PAN en collaboration avec le FEM/PNUD et des partenaires locaux.

19. Au Burkina Faso, une dotation initiale de 130 000 dollars a permis de mobiliser 175 millions de dollars dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour mener pendant trois ans un programme de lutte contre la désertification comportant de multiples activités. En outre, le partenariat établi pour la réalisation du programme du pays, qui est financé par le FEM et copiloté par le PNUD et le FIDA, devrait susciter un apport de 10 millions de dollars, en plus des 500 000 dollars déjà mobilisés pour mettre en œuvre ce partenariat (PDF-B).

20. Au niveau sous-régional, une collaboration fructueuse a été instaurée avec des institutions sous-régionales: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Le Fonds sous-régional de soutien, qui est hébergé par le CILSS est actuellement mis en place. Plusieurs pays ont déjà bénéficié de son appui financier et technique. Le Fonds aidera également des ONG d'Afrique de l'Ouest à élaborer leur programme d'action stratégique sous-régional, à créer des partenariats et à mettre en place des réseaux notamment avec des ONG de pays développés.

21. En Afrique centrale, le Mécanisme mondial a appuyé l'organisation à Libreville (Gabon) en juillet 2003 d'un atelier en collaboration avec le secrétariat de la Convention et le CILSS. Une aide financière a été fournie à la Commission des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) au nom des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale et elle sera utilisée comme fonds sous-régional de soutien pour financer la mise en chantier du PASR. Le montant total des fonds mobilisés pour les processus des PAN dans les deux sous-régions a été supérieur à 2,1 millions de dollars au total, compte non tenu de l'assistance technique fournie.

#### *Afrique orientale et australe*

22. Dans les sous-régions d'Afrique orientale et australe, le Mécanisme mondial a fourni environ 1,2 million de dollars de financement à fonction catalytique pour faciliter la mise en œuvre des activités d'une importance cruciale énumérées ci-après.

23. Le Mécanisme mondial aide l'Angola à formuler son PAN et à l'intégrer dans les cadres de développement appropriés du pays, tels que son DSRP. En collaboration étroite avec le FIDA, il veillera à ce que les grandes questions relevant de la Convention soient reflétées dans le rapport sur les perspectives stratégiques de l'Angola (Country Strategic Opportunities Paper, COSOP), qui est en préparation. Ce rapport examinera la menace que la dégradation des terres fait peser sur la productivité agricole et la réduction de la pauvreté et proposera des mesures pour faire face à cette menace dans le cadre de la programmation du FIDA à l'avenir.

24. L'intégration des PAN préconisés par la Convention dans les cadres nationaux de développement et de planification, dans les stratégies de réduction de la pauvreté par exemple, reste le fondement de l'action du Mécanisme mondial en Afrique orientale et australe. Des financements ont été fournis à cinq pays – Érythrée, Éthiopie, Kenya, Tanzanie et Ouganda – pour qu'ils intègrent leurs PAN dans leurs DSRP respectifs et dans les politiques et stratégies sectorielles appropriés et aussi pour qu'ils forment des partenariats en vue de la mise en œuvre de ces plans.

25. Sous l'autorité du Gouvernement, le Mécanisme mondial aide l'Éthiopie à intégrer son PAN dans le programme de développement durable et de réduction de la pauvreté. Ce pays bénéficie d'une aide pour préparer un plan d'investissement quinquennal qui sera intégré à ce programme. Les échanges du Mécanisme mondial avec le Gouvernement norvégien, le leader éthiopien et d'autres partenaires du développement créent un climat positif qui favorise la mise en œuvre du PAN de manière plus intégrée, cohérente et coordonnée.
26. Le Mécanisme mondial aide l'Érythrée à intégrer son PAN dans le programme de développement durable et de réduction de la pauvreté tout en collaborant avec le FIDA pour que la menace que la dégradation des terres fait peser sur la productivité agricole et les efforts de réduction de la pauvreté soit bien prise en compte dans le COSOP de l'Érythrée.
27. En Tanzanie, le Mécanisme mondial est en pourparlers avec la Banque mondiale pour mobiliser une aide additionnelle aux fins de l'intégration par le biais du Danish Trust Fund. Les ressources allouées à la Tanzanie par ce fonds démultiplient les activités du Mécanisme mondial dans le pays.
28. Le Gouvernement ougandais a bénéficié d'une aide pour intégrer son PAN dans le plan d'action pour l'élimination de la pauvreté et l'inscrire parmi les priorités de ce plan. L'intégration réalisée par l'Ouganda peut aujourd'hui être considérée comme une réussite et elle offre une base solide aux investissements dans la gestion durable des terres. Grâce à cette intégration, un nombre remarquable de projets et de programmes qui s'attaquent aux questions relevant de la Convention sont lancés dans le cadre du programme de modernisation de l'agriculture, programme d'aide financé par de multiples donateurs qui vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté en Ouganda.
29. Au Kenya, la stratégie de redressement économique mise en œuvre pour créer des richesses et des emplois constitue un point d'accès stratégique pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre du plan d'action national. La stratégie en question, qui est l'équivalent pour le Kenya du programme de réduction de la pauvreté, offre un cadre solide pour utiliser le soutien des donateurs, notamment du fait de l'importance accrue qu'accorde la communauté des donateurs à l'alignement et à l'harmonisation de l'aide. Le Mécanisme mondial conseille l'Autorité nationale chargée de la gestion de l'environnement (NEMA) pour l'aider à traduire le PAN en investissements concrets dans le cadre de la stratégie de redressement économique.
30. On aide actuellement le Ghana à intégrer son PAN dans le DSRP. Dans le cadre de ce processus, le Mécanisme mondial et les principaux partenaires concernés ont organisé une réunion consultative afin d'examiner la coordination entre les partenaires et les ressources supplémentaires à mobiliser pour réaliser le PAN.
31. Deux financements ont été fournis au secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Grâce à cette aide, un fonds sous-régional de soutien (SFF) a été créé pour appuyer la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de l'IGAD. Le SFF met en place des liaisons qui complètent les activités des États membres au niveau national. Un financement a également été fourni au secrétariat de la Convention pour lancer le Réseau sur les sources d'énergie renouvelables du Programme thématique régional africain (RT5). Avec le soutien du Mécanisme mondial, un site Web et un CD-ROM ont été conçus pour le RT5. En outre, un plan d'action quinquennal et trois propositions de projet ont été élaborés.

32. Le Mécanisme mondial encourage les partenariats public-privé (PPP) au Kenya et en Afrique du Sud. Les résultats encourageants des études réalisées à l'instigation du Mécanisme mondial et des Gouvernements de l'Afrique du Sud et du Kenya ont abouti au lancement officiel de PPP entre les deux pays. Le Vice-Président du Kenya a inauguré en mai 2004 le premier fonds créé dans le cadre d'un PPP pour financer la lutte contre la désertification. L'Afrique du Sud a lancé un partenariat avec le secteur privé en novembre 2004 et un accord a été signé en vue de l'octroi d'une aide de 500 millions de rand aux initiatives de production d'énergie renouvelable dans le cadre du PAN.

33. La sous-région de l'IGAD a reçu une aide pour mettre au point un mécanisme plus efficace de collaboration avec les ONG, avec l'ouverture d'un guichet de financement des ONG dans le cadre du SFF de l'IGAD. Une aide a également été fournie à l'Éthiopie en collaboration avec une ONG pour qu'elle expérimente une approche communautaire dans la remise en état des zones humides et des bassins versants.

#### *Asie et Pacifique*

34. Depuis la création du partenariat stratégique pour la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Asie centrale, le nombre de ses membres a augmenté; en font partie actuellement le Mécanisme mondial, la Banque asiatique de développement (BAD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Projet GTZ/CCD, la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, le FIDA, le Centre international de recherche agronomique dans les régions sèches (ICARDA) et le PNUD. Un nouveau programme important lancé par le partenariat stratégique et piloté par la BAD est l'Initiative des pays d'Asie centrale en faveur de la gestion des terres (CACILM) relevant du partenariat pour les programmes par pays du FEM.

35. En janvier 2004, le Mécanisme mondial, la BAD et le Projet GTZ/CCD ont entrepris une mission conjointe dans les pays d'Asie centrale et ils ont engagé de larges consultations pour développer la CACILM. L'idée à la base de cette initiative a été approfondie au cours d'une série de réunions consultatives financées par le Mécanisme mondial et la BAD et au terme desquelles un consensus s'est dégagé sur la vision stratégique de cette initiative.

36. La CACILM sera mise en œuvre sur une période de 10 ans (2005-2014) et elle appuiera étape par étape un ensemble d'activités prioritaires identifiées dans les cadres de programmation nationaux en cours d'élaboration. Ces activités comprendront: i) le renforcement des cadres politiques, législatifs et institutionnels propices pour la gestion durable des terres; ii) le renforcement des capacités des institutions clefs; et iii) l'identification des investissements prioritaires et de l'assistance technique.

37. La CACILM entend mobiliser 700 millions de dollars sur 10 ans auprès des pays concernés, du FEM et de sources multilatérales et bilatérales. Les ressources actuellement affectées à la mise en œuvre du programme se composent, respectivement, d'un montant de 450 millions de dollars provenant du budget de la BAD dont le versement sera échelonné sur 10 ans et d'un montant de 20 millions de dollars provenant de la troisième reconstitution des ressources du FEM. Le secrétariat du FEM a approuvé le classement du projet dans le bloc B (PDF-B) début 2005 et a versé 700 000 dollars; les autres contributions financières provenant des pays d'Asie centrale, de la BAD, du Mécanisme mondial et d'autres sources

s'élèvent à 1,6 million de dollars. La phase de conception du projet a débuté en avril 2005; l'ensemble du projet devrait être soumis au Conseil du FEM en mai 2006.

38. En 2004, le Mécanisme mondial a conclu un accord avec le Gouvernement jordanien en vue d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources pour la réalisation du PAN. Pour amorcer le processus, le Mécanisme mondial et le FIDA ont cofinancé et élaboré une proposition (PDF-B) relevant du programme d'opérations 15 du FEM. L'objectif de ce projet est de valoriser les services des écosystèmes et d'améliorer les cadres politiques, réglementaires et institutionnels porteurs. Le secrétariat du FEM a approuvé la proposition et versé une contribution de 350 000 dollars pour que la phase de conception du projet puisse démarrer; le reste du financement versé par le Gouvernement, le Mécanisme mondial, le FIDA et d'autres partenaires s'élève au total à 335 000 dollars. Le financement total dont ce projet devrait bénéficier se monte à 39,3 millions de dollars, compte tenu du don de 6,5 millions de dollars du FEM. Le projet du FEM contribuera de façon substantielle à la stratégie de mobilisation de ressources en cours d'élaboration.

39. En mettant à profit l'expérience acquise par le Mécanisme mondial en matière d'intégration et de mobilisation de ressources, une initiative de renforcement des capacités est actuellement préparée dans le cadre du programme régional de développement durable des terres arides en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord (WANA). Elle a pour but de renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales et multipays pour mobiliser des ressources financières aux fins de la mise en œuvre de la Convention. La Société suisse de développement et le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en assurent actuellement le financement.

#### *Amérique latine et Caraïbes*

40. Le Mécanisme mondial a soutenu la mise en œuvre du plan d'action national du Pérou: i) en mobilisant des ressources financières, à hauteur de 800 000 dollars environ, auprès du Fonds fiduciaire Pérou-Italie pour l'échange de créances pour élaborer un projet conforme aux priorités du PAN; et ii) en établissant un partenariat financier entre pays pour améliorer la convergence des programmes. Afin de renforcer le processus de financement national, le Mécanisme mondial a également contribué à la mise en place du Fonds national de lutte contre la désertification financé par le Gouvernement néerlandais.

41. Le Mécanisme mondial, en collaboration étroite avec le FIDA et le Gouvernement argentin, a intégré les priorités de la Convention dans les activités menées par le FIDA dans le pays. En 2004, le FIDA a approuvé un nouveau portefeuille de prêts d'un montant de 25 millions de dollars visant à soutenir directement la Convention et le développement rural dans la région de Patagonie. Le Mécanisme mondial, en partenariat avec l'Italie, a mobilisé 150 000 euros pour l'élaboration d'un projet d'un coût de 3,5 millions d'euros intéressant la région centre-ouest.

42. Le Plan d'action relatif à la zone frontière (PAN-FRO) entrepris en République dominicaine avec le soutien du Mécanisme mondial et de la FAO a intégré avec succès les priorités de la Convention dans: i) les cadres politiques et institutionnels nationaux grâce à la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel, composé de ministres (notamment ceux de la planification et des finances), d'organisations de coopération internationales telles que

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Mécanisme mondial, le PNUD, l'ACDI, la GTZ, et d'organismes de la société civile; et ii) les projets transfrontières financés dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Canada et l'Allemagne qui serviront de référence pour un projet binational de grande envergure relevant du Programme opérationnel 15 du FEM.

43. Le soutien à effet catalytique fourni par le Mécanisme mondial à Haïti a permis d'officialiser un partenariat PNUD-GTZ-FAO et Mécanisme mondial, qui a été déterminant pour l'inscription de la Convention au deuxième rang des priorités du programme sur l'environnement du Cadre de coopération intérimaire (CCI). Suite à cette initiative, la Commission européenne (CE) et les agences de coopération espagnole et canadienne se sont déclarées désireuses d'appuyer le partenariat.

44. Le Mécanisme mondial a encouragé l'instauration d'un dialogue politique de haut niveau propice au renforcement des cadres réglementaires et institutionnels par le biais de l'initiative conjointe PNUE/Mécanisme mondial sur l'harmonisation des politiques publiques au Mexique. Celle-ci a débouché sur la rédaction et l'approbation d'une loi fédérale sur le développement rural durable, qui prévoit la mise en place du système national de lutte contre la désertification. En ce qui concerne le projet sur l'harmonisation des politiques publiques, la collaboration entre le Mécanisme mondial et le FIDA au Mexique (dans le cadre de la loi sur le développement rural durable) a entraîné une augmentation des fonds prélevés sur le budget du pays alloués au projet, ce qui a rendu possible une réduction de l'aide fournie par le FIDA au Mexique, qui se monte à 40 millions de dollars.

45. Afin d'aider les petits États insulaires des Caraïbes, le Mécanisme mondial, en collaboration étroite avec le PNUE, a facilité la mise en place de la Partnership Initiative on Sustainable Land Management (PISLM), à laquelle sont associés la FAO, le secrétariat de la CARICOM, l'Université des Indes occidentales, la société civile (RIOD), la GTZ et les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

46. Pour démontrer la complémentarité entre le Mécanisme mondial et le FEM, il suffit de citer les initiatives suivantes qui ont sans difficulté été admises dans la filière de projets du FEM: a) un élément FEM financé à hauteur de 6 millions de dollars et s'articulant avec un projet du FIDA dans le nord-est du Brésil; b) au Venezuela, une initiative bénéficiant d'un financement de 4 millions de dollars a été mise sur pied et couplée au projet PROSALAFSA du FIDA; c) en Argentine, le Mécanisme mondial a fourni un soutien à fonction catalytique pour le développement en partenariat avec le PNUD d'un projet du FEM concernant la région de Patagonie et bénéficiant d'un budget de 6 millions de dollars, qui complète le nouveau portefeuille du FIDA dans cette région; d) le Mécanisme mondial a fourni en partenariat avec le PNUE un appui pour le développement d'un projet de grande envergure du FEM dans la région du Gran Chaco, pour un coût de 4 millions de dollars. De manière à compléter l'initiative du FEM, le Mécanisme mondial a contribué à la mobilisation de 350 000 dollars auprès de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD); e) le développement en cours d'un projet d'un coût de 6 millions de dollars par le PNUE pour les pays anglophones de la sous-région des Caraïbes; et f) en partenariat avec le PNUE et le CATIE, le Mécanisme mondial soutient la mise en route des activités pour un projet relevant du Programme opérationnel 15 qui intéresse trois pays de la région du golfe de Fonseca (El Salvador, Honduras et Nicaragua).



47. Le Mécanisme mondial a étudié diverses possibilités de mobilisation de ressources par le biais de partenariats public-privé. Voici deux exemples: i) une initiative lancée en partenariat avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU (CEPALC) pour encourager un processus de consultation entre les participants au programme d'action sous-régional PUNA et les sociétés minières menant des activités dans la région; et ii) le soutien apporté par le Mécanisme mondial, en collaboration avec plusieurs partenaires (FAO, GTZ, Organisation des États américains (OEA), Ecosecurities, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)) et le FIDA pour l'intégration des mécanismes de compensation des services des écosystèmes dans la mise en œuvre des PAN au moyen de différents dispositifs de financement comme le Fonds du carbone de la Banque mondiale au Nicaragua et la zone frontalière entre le Pérou et l'Équateur.

#### B. Information et communication

48. Le Mécanisme mondial s'emploie actuellement à élaborer en collaboration avec le secrétariat de la Convention et d'autres organisations membres du Comité de facilitation une stratégie d'information et de sensibilisation, dans laquelle sont prévues des initiatives et des manifestations pour célébrer l'Année internationale des déserts et de la désertification 2006 (décision 3/COP.6). Ce processus s'inscrit dans le cadre des discussions sur le renforcement de la coopération entre le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention pour les interventions coordonnées à tous les niveaux sur la base du programme de travail commun.

49. Le Moteur de recherche d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD) du Mécanisme mondial, développé depuis 1999, a fait l'objet d'une mise à jour technique en 2004. Il contient actuellement plus de 10 000 entrées avec renvois, dont quelques 5 500 projets et 1 700 rapports ou publications portant sur la mise en œuvre de la Convention ainsi que plus de 400 profils d'organismes de financement. Le système FIELD offre une analyse détaillée des flux d'aide publique au développement (APD) en utilisant les données relatives aux marqueurs de Rio de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Une enquête menée récemment par le Mécanisme mondial auprès des utilisateurs du système FIELD dans tous les groupes de parties prenantes à la Convention a clairement montré que les données financières gagneraient beaucoup en fiabilité si le système d'établissement de rapports nationaux était amélioré. Les données bilatérales et multilatérales relatives au financement seraient plus exhaustives si les marqueurs de Rio étaient utilisés de façon systématique.

50. Au cours de la période 2004-2005, le site Web du Mécanisme mondial a vu augmenter de 50 % le nombre de ses visiteurs, qui est passé de 12 000 par mois en moyenne à plus de 18 000, plus de 140 pays étant représentés parmi eux. Cela montre bien l'importance de proposer un site d'information convivial sur l'Internet.

#### C. Réseaux et partenariats au niveau international

51. Compte tenu de la capacité limitée du Mécanisme mondial en termes de ressources humaines et de la nature de sa mission, les réseaux et les partenariats sont vitaux pour maximiser l'impact de ses initiatives. À cette fin, le Mécanisme mondial coopère étroitement avec des organisations membres de son Comité de facilitation, des organismes bilatéraux, notamment la CE et l'OCDE/Comité d'aide au développement (CAD), des ONG et le secteur privé.

52. Le Mécanisme mondial a collaboré étroitement avec le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification sur la base d'un programme de travail commun, qui constitue de plus en plus un outil de gestion commun efficace dont ils se servent en particulier pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans pratiquement tous les pays où le Mécanisme mondial mène des interventions. Parallèlement, les travaux portant sur les modes de coopération et le partage des responsabilités à tous les niveaux du secrétariat de la Convention et du Mécanisme mondial doivent être finalisés d'ici à décembre 2005, de telle sorte que le programme de travail commun soit focalisé sur des interventions ciblées qui tirent parti des avantages comparatifs du secrétariat de la Convention et du Mécanisme mondial.

53. En ce qui concerne le FIDA, un groupe consultatif du Mécanisme mondial, dont la présidence est assurée par le Président adjoint du Département de la gestion des programmes du FIDA, a été créé pour s'occuper des échanges et de la coopération entre le Mécanisme mondial et le FIDA, ce qui a débouché sur une coopération plus systématique et régulière. Le Mécanisme mondial et le FIDA travaillent désormais de concert dans des pays de toutes les régions.

54. Depuis l'adoption en octobre 2002 de la décision faisant de la dégradation des terres l'un de ses domaines d'intérêt prioritaire, le FEM et ses agences d'exécution sont des partenaires du Mécanisme mondial qui complètent son action, en partageant ses objectifs s'agissant de l'augmentation du financement à finalité catalytique, des partenariats et de l'intégration, laquelle est renforcée par l'approche des partenariats pour la réalisation des programmes des pays.

55. Depuis 2000, le Mécanisme mondial encourage les ONG à participer à la lutte contre la désertification par le biais du programme d'échange et de formation communautaire (CETP). Un bilan complet de ce programme entrepris en 2004-2005 a montré à quel point les capacités de la société civile dans les pays en développement étaient importantes pour que les ONG contribuent de manière efficace et durable au processus de la Convention.

56. Le Mécanisme mondial a reçu de nombreuses marques d'intérêt de la part du secteur privé aussi bien dans des pays en développement que dans des pays développés. Conscient de la nécessité d'instaurer des partenariats qui facilitent la mobilisation de nouvelles sources de financement inédites, le Mécanisme mondial encourage les partenariats public-privé.

57. De plus en plus, la coopération au plan international entre le Mécanisme mondial et d'autres acteurs mondiaux débouche sur des coentreprises plus concrètes, comme le processus de la CALCILM en Asie centrale et l'initiative TerrAfrica, dont le Mécanisme mondial est l'un des partenaires.

#### D. Conclusions

58. Le Mécanisme mondial a assuré l'exécution de produits et la prestation de services très divers. Il a été en mesure d'améliorer la mise en réseau et la collaboration à tous les niveaux. Si ses ressources de base ont permis de couvrir les dépenses de personnel, il lui a fallu recourir à des ressources additionnelles pour financer ses activités aux niveaux national, sous-régional et régional. Le fait de répondre sans faire de discrimination à des demandes variées et pas toujours structurées a indéniablement mis à rude épreuve les ressources humaines et les capacités d'administration, de planification et de gestion du Mécanisme mondial.

## II. UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

### A. Les évolutions des politiques au niveau international

59. Le consensus et les accords établis au niveau mondial, tels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et la nouvelle conception de l'affectation des ressources aux fins du développement qui se dégage notamment du Consensus de Monterrey engendrent des défis qui doivent être relevés au moyen de nouvelles approches et stratégies de soutien aux pays touchés. La Convention, qui a été conçue comme un instrument juridique transsectoriel de portée universelle, dispose de tous les atouts pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement ainsi que des OMD, en particulier des Objectifs 1 et 7<sup>3</sup>.

60. Le Mécanisme mondial poursuit sa mission dans ce contexte international en évolution et met l'accent sur la corrélation entre la pauvreté et les problèmes environnementaux, conformément à l'esprit de la Convention. Cependant, les recommandations tendant à «accroître l'efficacité de l'aide par le biais du renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants, de l'alignement de l'aide sur les priorités des pays, de la suppression des doubles emplois» (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement du Forum à haut niveau) n'ont pas encore débouché sur une démarche plus cohérente de mobilisation des ressources.

61. Les institutions multilatérales de développement, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi que les organismes donateurs bilatéraux, ont élaboré de nouvelles politiques et procédures d'affectation des ressources en mettant à profit l'expérience acquise lors des activités menées à l'échelon des pays et en s'appuyant sur les directives formulées au niveau mondial. Ainsi, les nouvelles modalités de l'Association internationale de développement (IDA), qui fait partie du groupe de la Banque mondiale, les initiatives des pays pauvres très endettés (PPTE) et d'autres remises de dettes publiques contractées auprès de bailleurs de fonds internationaux, tel l'allègement de la dette de 18 pays africains proposé par le G8 récemment, offrent à la Convention de nouvelles possibilités pour accroître les ressources financières destinées à la remise en état et à la gestion durable des terres.

62. De plus, les instruments créés de longue date pour financer la coopération pour le développement, comme le Fonds européen de développement (FED) pour les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), et la coopération bilatérale technique et économique de la Communauté européenne avec les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine (pays ALA), les pays méditerranéens (pays MEDA) et avec des pays en transition (pays TACIS) sont des mécanismes solides qui pourraient appuyer de façon croissante la mise en œuvre de la Convention si leurs efforts étaient activement couplés à des instruments novateurs, comme les nouvelles modalités de l'IDA, et à des instruments bilatéraux, comme les fonds communs (basket funds) et le soutien budgétaire direct.

---

<sup>3</sup> Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, pour l'objectif 1, et Assurer un environnement durable, pour l'objectif 7.

## B. Conséquences au niveau des pays

63. Au niveau national, la sollicitation des pays pour qu'ils prennent l'initiative du processus et identifient eux-mêmes leurs priorités en matière de développement, entre autres, dans le cadre des DSRP, illustre bien l'évolution actuelle des procédures d'affectation des ressources utilisées par les organisations internationales et les organismes donateurs bilatéraux. Il en résulte que la répartition des ressources est de plus en plus subordonnée aux négociations menées au niveau national, aussi bien entre les instances gouvernementales qu'entre le gouvernement et la communauté internationale. Étant donné que les donateurs alignent de plus en plus leurs priorités sur celles des pays bénéficiaires, il est d'une importance cruciale désormais de faire de la lutte contre la dégradation des terres l'une des priorités du développement. L'apparition de nouveaux instruments, tels que les fonds communs et le soutien budgétaire direct, fait que l'affectation des fonds sur les budgets des États revêt beaucoup plus d'importance. Le volume des ressources financières allouées pour la mise en œuvre de la Convention dépendra donc de plus en plus de la volonté politique des gouvernements de faire de la remise en état et de la gestion durable des terres une priorité nationale.

64. À cause de ces évolutions, le Mécanisme mondial doit faire évoluer sa démarche dans la mobilisation des ressources et pour ne pas se laisser dépasser on doit recourir à des instruments plus efficaces. Un soutien plus réactif et stratégique est nécessaire si l'on veut fournir aux pays partenaires responsables de la mise en œuvre de la Convention des outils adaptés pour qu'ils puissent se battre sur ce nouveau «marché du développement» pour obtenir des ressources ou s'aligner sur d'autres secteurs. Pour cela, il faut notamment développer les interactions avec des secteurs ou des domaines qui jusqu'à présent ne faisaient pas partie des priorités et de la Convention et, surtout, identifier dans les DSRP des points d'accès appropriés pour les interventions dans le domaine de la désertification.

## C. Conclusions

65. Dans le contexte de la Convention, il faudrait davantage mettre l'accent sur la mise en place d'un environnement favorable, les réformes de la législation, les questions de gouvernance et le renforcement des institutions pour aider les pays touchés, en les guidant sur les mesures à prendre pour mobiliser des ressources. Du point de vue stratégique, cela signifie que le Mécanisme mondial devra aider à renforcer les processus existants, comme celui des plans d'action nationaux et les nouveaux partenariats et contribuer à la mise en place de mécanismes structurés pour que la Convention soit prise en compte dans les programmes de développement national. L'évolution du contexte des investissements et des financements destinés au développement au niveau national a aussi des implications pour la coopération du Mécanisme mondial avec le Comité de facilitation et ses organisations membres.

# III. VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE ET UNE APPROCHE PLUS VOLONTARISTE

## A. Introduction

66. L'expérience acquise dans la mise en œuvre de la Convention par le passé et l'évolution du cadre d'action aux niveaux international et national rendent nécessaire l'adoption par le Mécanisme mondial d'une stratégie unifiée et d'une approche plus volontariste, qui s'appuient fermement sur son mandat, les décisions prises par la Conférence des Parties et les

recommandations issues des diverses évaluations évoquées plus haut. Nous examinons dans les sections qui suivent les principaux éléments clefs de la stratégie unifiée et de l'approche plus volontariste que le Mécanisme mondial pourrait appliquer à l'avenir.

#### B . Renforcer le processus des programmes d'action nationaux

67. Soucieux de démontrer leur volonté de mettre en œuvre la Convention, de nombreux pays touchés ont élaboré leur plan d'action national (PAN). Si dans la plupart des cas ces PAN sont parvenus à rendre compte globalement des aspects techniques de la désertification, nombre d'entre eux ont été incapables de transposer effectivement les principes de la Convention en un programme de travail stratégique destiné à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des terres et dont le financement soit possible.

68. En général, les PAN ont été élaborés indépendamment des autres plans d'action et ils ne s'inscrivent pas dans les cadres généraux de développement national, tels que les DSRP. En outre, les priorités des PAN en la matière n'ont pas reçu de financement car elles sont rarement abordées dans les débats sur les budgets nationaux ou les négociations avec les organismes donateurs et les banques de développement.

69. De plus, dans bien des cas il n'y a pas de cohérence entre l'analyse des causes profondes de la dégradation des terres et les solutions proposées – qui sont généralement présentées sous la forme d'une liste de projets. Il est rare que soient réclamées des réformes des cadres politiques, législatifs, ou institutionnels et des mesures d'incitation en dépit de l'influence qu'elles ont sur les décisions prises par les utilisateurs des terres. Du coup, les PAN ont perdu de leur utilité pour fournir des orientations stratégiques en vue de la mise en œuvre de la Convention.

70. L'expérience du Mécanisme mondial fait apparaître de plus en plus clairement que le «processus» d'élaboration du plan d'action national revêt autant d'importance pour obtenir un financement que ce document proprement dit. Le financement et la mise en œuvre des PAN commencent à donner de bons résultats dans les pays où les processus en question ont stimulé l'appropriation et la volonté de s'attaquer aux causes profondes de la désertification.

71. Ces processus peuvent être longs et la conception d'une stratégie, qui identifie des sources de financement substantiel et prévisible, tant dans le pays qu'à l'extérieur peut prendre de trois à cinq ans. L'approche orientée sur les processus que le Mécanisme mondial applique depuis un certain temps exige un ensemble d'approches stratégiques unifiées en matière de financement qui corresponde aux besoins à long terme des pays. Cependant, cet objectif à moyen terme ne devrait pas prendre le pas sur le soutien que le Mécanisme mondial apporte aux pays qui s'efforcent d'améliorer des PAN dont le financement et la mise en œuvre s'avèrent difficiles.

#### C. Réexaminer l'intégration

72. L'intégration, telle que ce concept est généralement appliqué dans le contexte de la Convention, est un processus qui permet aux pays touchés de prendre en compte les principes de la Convention, les objectifs des PAN et les activités prioritaires liées à la mise en œuvre de la Convention dans toutes les politiques et stratégies nationales pertinentes en vue d'inscrire la gestion durable des terres dans les cadres généraux de développement. Elle conduit à une meilleure reconnaissance du rôle de la gestion des terres dans le développement et elle peut se

traduire par un accroissement des investissements financés par le budget de l'État ou par des contributions financières internationales utilisables au niveau national. L'intégration suppose de changer les procédures habituellement suivies; par exemple de réformer les politiques, de modifier les arrangements institutionnels et les mécanismes de coordination, les modalités de planification/budgétisation/affectation des ressources, etc.

73. Pour avoir une vision plus stratégique et être plus réactif en pratique, le Mécanisme mondial donne à la notion d'intégration un large contenu et considère qu'elle désigne différents processus de nature concrète et s'inscrivant dans la durée:

- L'intégration des priorités/principes de la Convention dans les cadres d'action;
- L'instauration de partenariats et l'implication d'acteurs aux fins de la mise en œuvre de la Convention;
- La constitution d'une base de connaissances et sa diffusion aux fins de la mise en œuvre de la Convention; et
- La mobilisation et l'affectation de ressources financières aux fins de la mise en œuvre de la Convention.

74. Ces processus ne sont pas indépendants les uns des autres et ils ne peuvent être coupés des processus généraux de décision au niveau national. Pour créer des synergies et améliorer la cohérence d'ensemble, il faut donc diriger ces processus et complètement les intégrer à la prise de décisions au niveau national.

75. C'est au gouvernement qu'il incombe de diriger ces différents processus et de les incorporer aux décisions nationales. Le Mécanisme mondial contribue à l'efficacité de ces efforts et à leur prise en compte dans l'élaboration des politiques en facilitant la mobilisation de ressources. Le Mécanisme mondial intervient pour identifier, augmenter, organiser et orienter ces ressources, aidant ainsi les pays touchés dans leurs efforts d'intégration.

76. L'accroissement des ressources financières est subordonné à la mobilisation de ressources diverses. Lorsqu'il parle de «ressources», le Mécanisme mondial n'évoque donc pas seulement les financements, mais un ensemble comprenant:

- Les ressources opérationnelles: cadres stratégiques, instruments et plans d'action;
- Les ressources humaines: acteurs, organisations et institutions;
- Les connaissances et les informations; et
- Les ressources financières.

77. Le Mécanisme mondial examine tant les ressources nationales que les ressources extérieures. Il part du principe qu'il existe des ressources à différents niveaux (pas seulement aux niveaux international ou national), qu'elles évoluent dans le temps et qu'elles peuvent être renforcées et réparties de manière à réaliser les objectifs de la Convention.

D. Appuyer les approches nationales pour le financement  
de la gestion durable des terres arides

78. En raison de l'évolution des processus et des modalités d'affectation des ressources financières, il faut aussi adopter une approche unifiée et plus volontariste pour mobiliser les ressources intérieures comme les ressources internationales au niveau national. En s'appuyant sur son expérience de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAN, le Mécanisme mondial concevra un modèle pour faire des stratégies de financement nationales un instrument destiné à appuyer et accompagner les processus des PAN. Ces stratégies s'articuleront étroitement avec les processus macroéconomiques et décisionnels d'ensemble. Une stratégie nationale de financement pourrait contribuer à élargir la portée des processus de planification au-delà de secteurs déterminés et mettre en place les modalités de coordination d'ensemble des différentes sources de financement et des différents instruments et mécanismes. L'objectif poursuivi serait d'améliorer le climat des investissements et de créer un environnement stable, prévisible et porteur pour accroître à terme les investissements dans la gestion durable des terres.

79. La stratégie déterminera quelles sont les fonctions complémentaires des différentes sources de financement – nationales, étrangères, publiques et privées. Les principales sources de financement sont notamment les budgets nationaux, les investissements collectifs des ménages, la coopération bilatérale, la Banque mondiale, la Communauté européenne et le FEM. Il est crucial de comprendre les politiques des donateurs et les modalités d'accès aux ressources financières bilatérales et multilatérales. Les répercussions sur le financement de la Convention des formes d'aide récemment apparues dans la coopération internationale, comme l'allègement de la dette, le soutien budgétaire direct et la répartition des ressources sur la base des performances, seront évaluées elles aussi.

80. Le modèle contiendra des éléments indicatifs, comme les incidences de la réforme macroéconomique et des mesures budgétaires sur la remise en état des terres. La stratégie analysera également les encouragements comme les obstacles aux investissements qui tiennent aux cadres politiques, législatifs et institutionnels ainsi qu'à la situation financière et à la conjoncture. Les principales questions à examiner auront trait à la gestion des finances publiques et aux procédures budgétaires. On ne peut bien comprendre les procédures budgétaires que si l'on étudie les processus parallèles d'élaboration des politiques et de planification. Pour ce faire, il faudra examiner de quelles manières la structure de la prise de décisions dans le cadre de la procédure budgétaire influe sur la répartition des ressources publiques. D'autres mécanismes et instruments de financement seront également examinés, notamment les possibilités offertes par les partenariats public-privé et les nouvelles sources de financement, comme le paiement pour les services environnementaux.

81. Compte tenu des ressources limitées dont dispose le Mécanisme mondial, l'élaboration du modèle sera entreprise en collaboration étroite avec des membres du Comité de facilitation et d'autres partenaires compétents.

E. Un soutien coordonné des membres du Comité de facilitation<sup>4</sup>  
et des organisations bilatérales

82. Pour améliorer encore la convergence des programmes des membres du Comité de facilitation, ce dernier a établi, pour 2004, un programme de travail commun détaillé avec le Mécanisme mondial en s'inspirant des recommandations issues des évaluations externes dont le Mécanisme a fait l'objet. Une analyse du Comité de facilitation indique cependant que cet instrument ne s'est pas révélé suffisamment efficace. Le Comité de facilitation a mis au point une nouvelle approche en élaborant un programme de travail commun général qui laisse une certaine flexibilité et demande une planification administrative moins poussée, son objectif étant de contribuer à une vision stratégique globale. En ce qui concerne la collaboration avec le secrétariat de la Convention, il n'y a pas de changement dans les modalités d'utilisation du programme de travail commun avec le Mécanisme mondial.

83. Cette coordination renforcée visera principalement à assurer la cohérence des PAN et de la programmation nationale pour le développement dans le mécanisme des DSRP et d'autres cadres d'action généraux. Les membres du Comité de facilitation sont également invités à se joindre au débat sur les questions thématiques et stratégiques afin d'appuyer de façon plus efficace et mieux coordonnée la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et régional.

84. Pour que le Mécanisme mondial puisse mieux se positionner, il importe aussi que la coopération avec les membres du Comité de facilitation se traduise par une meilleure compréhension des procédures, modalités et politiques des organisations en question, par exemple le nouveau Cadre stratégique et le nouveau Modèle opérationnel actuellement introduits par le FIDA. La révision des modalités et procédures de l'aide fournie par l'IDA aux pays les moins avancés (PMA) évoquée plus haut est un autre exemple.

85. Quant au Comité de la science et de la technologie, sa coopération avec des membres du Comité de facilitation, en particulier le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), aiderait la Convention à conforter son avance dans le domaine scientifique en établissant un plus grand nombre de partenariats stratégiques pour mener des recherches appliquées et mobiliser les ressources correspondantes. Cela contribuerait à rehausser la stature scientifique de la Convention et à faire mieux connaître ses activités de mise en œuvre.

86. Le Mécanisme mondial a collaboré avec des organismes bilatéraux grâce à divers mécanismes de coordination et associations de partenariat avec des donateurs dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention, en particulier au niveau national. Le Mécanisme mondial s'efforcera d'établir des relations plus stratégiques avec ces partenaires à l'avenir, en lançant des initiatives spécifiques au niveau régional dans les domaines thématiques et stratégiques d'intérêt prioritaire.

---

<sup>4</sup> Le Comité de facilitation du Mécanisme mondial est composé du FIDA, du PNUD et de la Banque mondiale, qui sont ses trois membres fondateurs, ainsi que du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la FAO, du PNUE, du secrétariat du FEM, du GCRAI et des banques régionales, à savoir la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement.



## F. Des partenariats pour l'avenir

87. Le Mécanisme mondial continuera à jouer son rôle d'intermédiaire pour que des partenariats puissent se nouer à tous les niveaux. Pour accomplir sa mission, le Mécanisme mondial tire parti de l'avantage comparatif des partenaires concernés, qu'il s'agisse de partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le développement, de gouvernements, d'entreprises ou de la société civile.

88. En tout état de cause, le contexte économique de plus en plus changeant réclame des partenariats nouveaux et efficaces susceptibles d'avoir un impact significatif sur la mobilisation et la répartition des ressources. Par ailleurs, en raison de la diversité des partenaires et de la nature intersectorielle des partenariats, ceux-ci exigent des capacités et des qualifications nouvelles.

89. Compte tenu de ce qui précède, le Mécanisme mondial s'engagera dans de nouvelles formes de collaboration et d'alliances stratégiques afin de tirer parti des évolutions du financement du développement. À cette fin, il s'efforcera notamment:

- D'élargir la base de partenariat afin d'associer à son action de nouveaux acteurs, comme les médias;
- De lancer des partenariats public-privé et des projets de coopération avec des ONG novateurs;
- De rechercher de nouvelles sources de financement, par exemple par le biais des contributions philanthropiques, des échanges et de l'enseignement et des paiements pour les services environnementaux.

90. Dans cette perspective, le Mécanisme mondial participe pleinement à l'initiative TerrAfrica, il a rejoint le Forum mondial des donateurs pour le développement rural, il est en train de s'associer au Landscape Restoration Partnership et il participe aux travaux de la High Level Commission on Legal Empowerment of the Poor créée à l'initiative des pays nordiques. Tous ces engagements nouveaux s'appuient sur les relations de coopération qu'il entretient de longue date avec les membres du Comité de facilitation ainsi qu'avec d'autres institutions telles que l'OEA, l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les commissions économiques régionales de l'ONU, parmi d'autres.

## G. Conclusions

91. Sur la base de l'expérience acquise, il est temps désormais pour le Mécanisme mondial de donner corps à sa stratégie d'entreprise et d'adopter des approches plus efficaces, tout en respectant les termes de son mandat et en se conformant aux recommandations de la Conférence des Parties. En continuant de privilégier le processus des PAN, le Mécanisme mondial s'efforcera, avec rigueur et persévérance, de concevoir un ensemble d'approches pour la mobilisation des ressources financières. Les différents aspects de l'intégration seront abordés de façon systématique. La mobilisation des ressources financières sera toujours examinée de façon exhaustive au niveau national, en tenant compte en particulier du contexte favorable résultant de l'existence d'autres ressources opérationnelles et humaines et connaissances. Un resserrement

des réseaux et de la coopération avec les membres du Comité de facilitation et des organismes bilatéraux sera recherché. En coopération avec les Parties à la Convention et ses partenaires, en particulier les organisations membres du Comité de facilitation, le Mécanisme mondial continuera à définir la stratégie d'ensemble qui doit être incorporée dans son nouveau plan d'activité pour 2006-2010 après la septième session de la Conférence des Parties devant se tenir à Nairobi (Kenya) en octobre 2005.

#### **IV. MIEUX CENTRER LES ACTIVITÉS DU MÉCANISME MONDIAL**

##### **A. Introduction**

92. L'adoption par le Mécanisme mondial de la stratégie d'ensemble envisagée et d'une approche plus volontariste aura un impact sur ses activités. À cet égard, le Mécanisme mondial doit adapter ses modes de coopération et ses instruments aux besoins des pays en développement conformément aux politiques et modalités des institutions financières. La prise en compte de la Convention dans les plans de développement nationaux sera l'une des activités sur lesquelles il mettra le plus l'accent dans le processus de réalisation des PAN. Compte tenu du mandat qui lui a été expressément confié, le Mécanisme mondial précisera son rôle, en particulier eu égard à l'étroite coopération requise avec le secrétariat de la Convention et d'autres organisations membres du Comité de facilitation, pour déterminer l'aide qu'il apportera aux pays en développement à l'avenir. Par ailleurs, le Mécanisme mondial affectera les ressources humaines et financières de manière à réaliser un meilleur ciblage des activités ainsi qu'à améliorer les performances et les services consultatifs. Le Mécanisme mondial doit davantage se consacrer à l'analyse et à la synthèse des expériences et aider à affiner les stratégies et approches telles que les plans d'action nationaux, de même que les associations de partenariat, comme la réalisation des programmes par pays aux niveaux tant régional qu'international. Les initiatives régionales telles que la CACILM et TerrAfrica offrent des possibilités d'interaction particulières à cet égard. Confortées par ce travail d'analyse, les interventions limitées du Mécanisme mondial auront un plus large impact et aideront à la mise en œuvre de la Convention.

##### **B. Principaux axes des activités**

###### **1. Soutien aux pays partenaires et coopération à l'échelon régional**

93. S'agissant des principales activités prévues, le Mécanisme mondial appuiera trois types d'intervention, conformément à son mandat:

a) Dans un nombre limité de pays intéressés, le Mécanisme mondial déploiera ses efforts de telle sorte que les interventions puissent être menées sur une durée plus longue (trois à cinq ans). L'accent sera mis surtout sur l'intégration et l'instauration de partenariats, les questions de gouvernance, le développement des institutions, la mise en place d'un cadre d'action global et de stratégies nationales de financement en vue d'une meilleure mobilisation des ressources à l'échelon des pays;

b) Pour les activités entreprises à la demande, des interventions ciblées à plus petite échelle continueront d'être lancées aux niveaux national et régional pour appuyer diverses initiatives. Les interventions à plus petite échelle devraient aussi reposer sur i) l'intégration,

ii) l'instauration de partenariats et iii) la création d'un environnement favorable à la mobilisation des ressources;

Le Mécanisme mondial tiendra compte à ce sujet des recommandations formulées par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa troisième session, entre autres sur la mobilisation de ressources financières pour les pays parties africains touchés qui n'ont pas encore élaboré leur plan d'action national;

c) Aux niveaux régional et international, le Mécanisme mondial appuiera les processus d'élaboration de politiques et les partenariats opérationnels, telles les initiatives TerrAfrica et CACILM, etc., et la définition d'une conception commune des instruments d'action et stratégiques, des approches opérationnelles et des critères appropriés pour mettre en œuvre de façon effective la Convention. Le Mécanisme mondial apportera en la matière une contribution croissante en faisant la synthèse des informations et par un travail d'analyse, entre autres en organisant des consultations d'experts sur des questions particulières découlant des processus d'intégration. En privilégiant ainsi l'analyse le Mécanisme mondial contribuera également à l'élaboration des orientations de la Conférence des Parties.

## 2. Domaines stratégiques et thématiques d'intérêt prioritaire

94. Le Mécanisme mondial a relativement peu contribué, par le passé, à l'examen des questions thématiques et stratégiques importantes pour la mise en œuvre de la Convention. En revanche, il a cerné diverses questions thématiques et stratégiques qui sont capitales pour la poursuite de ses activités dans le cadre de la stratégie unifiée et de l'approche plus volontariste. La somme de connaissances et la vaste expérience qu'il a acquises en apportant son soutien à un large éventail d'activités doivent être incorporées aux processus d'élaboration des PAN et de la stratégie à tous les niveaux. Pour donner une bonne assise à ses activités essentielles et améliorer encore les services qu'il fournit aux pays partenaires, le Mécanisme mondial renforcera ses domaines thématiques et stratégiques d'intérêt prioritaire. La responsabilité des activités dans ces différents domaines sera transférée aux directeurs de programme et à leurs adjoints, ainsi qu'au personnel supplémentaire recruté dans le cadre des activités essentielles susmentionnées. Il faut souligner cependant que le Mécanisme mondial continuera à jouer un rôle d'intermédiaire, ce qui signifie qu'il ne développera pas son expertise interne mais fera appel à des sources qui lui sont extérieures pour fournir des connaissances, des informations et des services consultatifs. Le Mécanisme mondial fera fond sur les domaines d'intérêt prioritaire dans les interventions de plus longue durée mentionnées ci-dessus.

a) Domaines stratégiques d'intérêt prioritaire;

### *Information, communication et gestion des connaissances*

Conformément à l'Objectif 3 du plan d'activité pour 2003-2006, le Mécanisme mondial a élaboré une stratégie de communication et de gestion des connaissances. La stratégie de communication lui permettra entre autres de susciter une meilleure prise de conscience des problèmes de dégradation des terres et des possibilités existant dans ce domaine, de faciliter les échanges et le dialogue entre les parties prenantes, de s'assurer le concours d'un large éventail d'organismes publics et privés et de promouvoir l'établissement d'un consensus et de partenariats. Il sera fait appel à un large ensemble

d'instruments: outils Internet, analyses thématiques et stratégiques, et consultations et publications d'experts de portée régionale/internationale.

Pour mettre en œuvre la stratégie, le Mécanisme mondial instaurera une collaboration avec ses partenaires, en particulier le secrétariat de la Convention, le FIDA et la Banque mondiale.

#### *Participation du secteur privé*

Le Mécanisme mondial explorera de nouvelles possibilités de collaboration avec des entreprises privées dans des pays en développement et des pays développés ainsi qu'avec des fondations, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Il recherchera de nouvelles sources de financement auprès de sociétés privées et de fondations et par le biais de transactions sur les droits d'émission de carbone. Une approche systématique sera élaborée pour mobiliser un volume substantiel d'investissements publics ou privés nationaux et internationaux pour aider les pays touchés.

#### *Participation des ONG*

Mettant à profit l'expérience qu'il a accumulée, le Mécanisme mondial passera à l'échelle supérieure pour aider la société civile en coopérant avec des ONG à tous les niveaux, notamment en s'associant à des partenariats novateurs comme le Landscape Restoration Partnership. Il s'efforcera de mobiliser les ressources d'ONG internationales et nationales, en particulier les services qu'elles ont mis en place pour atteindre les communautés des zones arides, leur capacité à mobiliser les connaissances locales et leurs talents pour négocier. Dans ce but, le Mécanisme mondial s'efforcera de créer des partenariats avec des réseaux d'ONG internationales.

#### *Coopération Sud-Sud*

Dans le cadre de son mandat, le Mécanisme mondial contribuera à cette dynamique en jouant le rôle de catalyseur pour promouvoir de nouvelles formes de collaboration et de partenariat entre pays du Sud de manière à renforcer les solidarités au niveau régional et à répondre de façon plus résolue aux besoins prioritaires des pays les moins avancés. Il s'efforcera aussi d'améliorer les complémentarités et les synergies à travers ses propres activités de gestion des connaissances.

#### b) Domaines thématiques d'intérêt prioritaire

##### *Économie, réforme budgétaire et instruments de financement*

L'intervention du Mécanisme mondial dans ce domaine vise en fin de compte à faire en sorte que la Convention soit mieux placée sur le marché du développement et à identifier des points d'accès possibles aux mécanismes nationaux de répartition des ressources. Le Mécanisme mondial facilitera plus particulièrement la circulation de l'information et des connaissances et la prestation de services pour: i) évaluer l'impact potentiel des réformes macroéconomiques et des mesures budgétaires sur la remise en état des terres, ii) analyser les éléments à réunir pour créer un environnement politique et législatif favorable qui attire des investissements de toutes origines, iii) comprendre les

politiques et les modalités de la communauté internationale des donateurs, et iv) contribuer à l'élaboration de stratégies nationales en matière de financement.

#### *Accès au marché et échanges*

L'accès au marché et les échanges aux niveaux local et national offrent potentiellement les moyens d'accroître les flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention. Le Mécanisme mondial aura un double rôle à jouer: mettre en lumière les liens entre la mise en œuvre de la Convention, l'accès au marché et les échanges à l'intérieur des cadres d'action nationaux et concentrer les efforts sur la mobilisation des ressources et l'acheminement des investissements en faveur d'une croissance et d'un développement au niveau microéconomique dans les terres arides. L'objectif est de rendre plus compétitifs les produits et services fournis par les terres arides et de peser sur les politiques commerciales et les processus de prise de décisions connexes.

#### *Services des écosystèmes et sylviculture*

Le Mécanisme mondial a entrepris des activités pour déterminer comment la compensation des services des écosystèmes peut être utilisée pour mobiliser des ressources. Celle-ci est un instrument unique qui permet d'impliquer de multiples acteurs: les communautés et les organisations qui les représentent, les administrations locales, le secteur des entreprises privées, les organisations bilatérales et multilatérales, les administrations centrales et des ONG bien placées et expérimentées. Le secteur de la sylviculture joue à cet égard un rôle important. Le Mécanisme mondial est d'ailleurs en train de mettre au point une approche plus efficace en la matière en coopération avec la FAO, le secrétariat pour les pays à faible couvert forestier et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ainsi qu'avec le Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres partenaires.

#### *Enseignement public*

Le Mécanisme mondial encouragera l'élaboration de programmes d'études primaires abordant la gestion durable des terres et il donnera aux programmes d'éducation des adultes une dimension supplémentaire en y intégrant ces questions. Les programmes existants, comme ceux de la Tanzanie, vont dans le sens de la démarche globale adoptée en matière de développement durable et il est justifié de leur allouer des ressources substantielles, qui sont un investissement dans l'avenir.

### C. Suivi et évaluation

#### 1. Politique du Mécanisme mondial en matière de qualité

95. La politique en matière de qualité du Mécanisme mondial témoigne de sa volonté de satisfaire les Parties à la Convention et de son intention de faire des progrès constants vers l'excellence. Le Mécanisme mondial évaluera et gèrera ses résultats et ses performances de façon plus globale et systématique en ayant à l'esprit deux objectifs en matière de qualité:

- Améliorer sa contribution à la mise en œuvre de la Convention dans les pays touchés; et

- Identifier les voies, modèles et instruments d'intervention les plus efficaces qu'il a à sa disposition, en tant qu'institution ayant des échanges avec de multiples acteurs.

96. L'utilisation de critères et d'indicateurs de référence permettra d'analyser les performances de manière coordonnée, cohérente et systématique. Elle permettra aussi de déterminer quelles sont les interventions les plus efficaces pour atteindre les objectifs et favoriser l'adoption de bonnes pratiques dans des situations diverses, que ce soit au sein du Mécanisme mondial ou ailleurs. L'évaluation qualitative des performances et des interventions par rapport à des indicateurs de référence nourrira le processus de prise de décisions. Le Mécanisme mondial élabore actuellement sa politique en matière de qualité en coopération étroite avec les organisations membres du Comité de facilitation, entre autres pour préciser les attributions et les mandats respectifs et les mécanismes de coopération.

## 2. Contrôler les résultats à l'échelon national

97. Le Mécanisme mondial définira des indicateurs simples et faciles à utiliser pour mesurer les progrès accomplis le long de la chaîne de décision et de mise en œuvre de manière à identifier les insuffisances et à y remédier, à découvrir ce qui marche et ce qui ne marche pas et à mettre en lumière les résultats obtenus et consigner l'acquis. Le pays partenaire concerné sera nécessairement associé à l'évaluation des résultats. Sur la base des informations relatives aux résultats, le Mécanisme mondial prendra des mesures et orientera ses activités et ses ressources de manière à améliorer ses propres performances et ses prestations à l'échelon des pays.

98. Des indicateurs de résultats et d'impact établis sur la base des OMD et des nouveaux enjeux en matière de développement international seront identifiés. Les résultats en question ne sont pas nécessairement ceux que le Mécanisme mondial lui-même doit atteindre et il se peut qu'il ne soit pas facile de mesurer la part qui lui revient dans leur réalisation ou l'impact qu'il a eu sur eux. Il sera important, toutefois, de pouvoir démontrer de manière crédible que le Mécanisme mondial contribue aux résultats en s'alignant sur les priorités du pays et en coordonnant ses efforts avec ceux d'autres donateurs.

## 3. Améliorer la performance institutionnelle globale du Mécanisme mondial

99. Le Mécanisme mondial adoptera une gestion axée sur les résultats. Le fait que le Mécanisme mondial utilise les mêmes indicateurs dans les différentes régions et pour les activités thématiques contribuera à forger une vision et une responsabilité communes. Cela permettra aussi le dialogue, les partenariats et les synergies entre les membres du personnel du Mécanisme mondial s'occupant des différentes régions et des domaines thématiques. Les indicateurs servant à mesurer la qualité des interventions du Mécanisme mondial permettront d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires et de donner une idée de l'intérêt des activités du Mécanisme mondial à la Conférence des Parties ou au grand public. À l'échelon des entreprises, l'emploi systématique d'indicateurs de performance facilitera la planification stratégique du Mécanisme mondial. En outre, celui-ci évaluera l'efficacité de son action dans son rôle d'intermédiaire, qui s'appuie largement sur les compétences et les connaissances d'autres institutions.

#### 4. Système de suivi et d'évaluation

100. La démarche adoptée pour la gestion de la qualité, qui consiste à contrôler systématiquement les processus clés dans le temps et dans les différentes régions conduira naturellement à faire du suivi et de l'évaluation un volet essentiel de la gestion. Le système de suivi d'évaluation combinera des évaluations internes et externes et garantira le respect de procédures standard pour la supervision et le contrôle.

101. Le système de suivi et d'évaluation réduira le besoin de planification détaillée pour le Mécanisme mondial, ce qui lui donnera une souplesse de réaction face à l'évolution des besoins sans nuire à sa responsabilité et sa transparence.

102. Le système de suivi et d'évaluation du Mécanisme mondial établira des relations avec les responsables des activités du Comité de la science et de la technologie sur la recherche, le suivi et l'évaluation et les indicateurs dans la mesure où ils intéressent les activités essentielles et les domaines stratégiques et thématiques d'intérêt prioritaire du Mécanisme mondial.

#### D. Conclusions

103. Le Mécanisme mondial s'efforcera de fournir davantage de services, que ce soit sous forme d'informations, de connaissances ou de compétences. La gestion des processus nationaux tels que ceux des PAN et la mise en place d'instruments tels que les stratégies nationales de financement sous la direction des pays impliquent également d'appuyer le développement de capacités au sein même des pays afin qu'ils disposent des ressources en personnel adéquates pour l'intégration. Le Mécanisme mondial fera également appel au concours d'un certain nombre de conseillers qui contribueront à l'avenir aux interventions du Mécanisme mondial dans le cadre d'une externalisation des services.

-----